

Mme Susan Adams, directrice
Bureau des conseillers des travailleurs
123, rue Edward, bureau 1300
Toronto (Ontario) M5G 1E2

Madame,

L'objet de la présente lettre est d'exprimer le souhait de maintenir le protocole d'entente existant entre le ministre du Travail et [le directeur du Bureau des conseillers des travailleurs (BCT)]. La Directive concernant les organismes et les nominations exige qu'un protocole soit signé en cas de changement de ministre ou de responsable d'un organisme [président d'un organisme].

Le protocole d'entente existant, signé en 2011 et confirmé en 2018, formalise la structure de responsabilisation entre le ministre et BCT. Il établit l'engagement mutuel de maintenir des relations de travail fondées sur la coopération et l'échange d'information, dans le respect d'un cadre qui reconnaît l'indépendance de BCT.

Si vous acceptez de poursuivre le protocole d'entente existant, veuillez signer et dater une copie de la présente lettre et la retourner à l'attention de Mme Esther Laquer, directrice des Services généraux. Mme Laquer se tient à votre disposition et à la disposition de votre personnel pour répondre à vos questions éventuelles, au 647 274-1275.

L'année prochaine, le ministère vous contactera pour procéder à un examen du protocole d'entente, car les ministères et les organismes suivent la pratique exemplaire d'examiner le protocole d'entente au moins tous les cinq ans pour veiller à ce qu'il soit actuel et réponde aux attentes du ministre et du responsable de l'organisme.

Cordialement,

(original signé)

Susan Flanagan
sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration

c. c. M. David Corbett, sous-ministre du Travail

(original signé)

2019/09/18

Susan Adams, directrice

Date

(original signé)

2019/11/14

L'honorable Monte McNaughton, ministre

Date